

Location du club-house du Tennis Club Marin

Conditions générales de location, d'utilisation, de prise et de remise du club-house

Aménagement

Le club-house peut accueillir jusqu'à 40 personnes. Il est doté d'une grande pièce (60m²) avec des tables et chaises, d'un WC mixte, d'une terrasse, d'une cuisine agencée avec matériel de cuisine courant, un four, un réfrigérateur, un congélateur, un lave-vaisselle, une plaque de cuisson, une bouilloire, une machine à café de type Nespresso, de Wi-Fi et une télévision sur demande. Le local est non accessible aux personnes handicapées.

Prix de la location de l'objet

1. En semaine du lundi matin au vendredi après-midi

Visiteurs externes :	CHF 120.-
Membres du TC Marin :	CHF 90.-

- Ces prix concernent la location souhaitée en semaine pour une période entre 4h et 8h du lundi 11h au vendredi 14h.

2. Le week-end du vendredi après-midi au lundi matin

Visiteurs externes :	CHF 230.-
Membres du TC Marin :	CHF 180.-

- Ces tarifs comprennent la location d'une des trois variantes suivantes :
 - Vendredi dès 16h au samedi 10h
 - Samedi 11h au dimanche 10h
 - Dimanche 11h au lundi 10h

Autres demandes de location

Sur demande, d'autres possibilités de location peuvent être acceptées selon la disponibilité.

Sur demande également, la location supplémentaire d'un vestiaire-douches dames et/ou d'un vestiaire-douche hommes sont envisageable en fonction des disponibilités et uniquement l'été.

Demande de réservation

Les demandes de réservation du club-house s'effectuent uniquement en ligne via notre site internet <https://www.tcmarin.ch/location-club-house/> en y remplissant dûment le formulaire.

Caution

Une caution de CHF 200.- sera facturée en sus de la location. Ce montant sera remboursé après la remise des clés et le contrôle des locaux (sous déduction de frais éventuels ou casse importante).

Paieement

Le montant de la location et de la caution est payable à l'avance par facture uniquement. En cas de non-présentation, le montant total de la location est dû.

Annulation

Pour toute annulation de réservation des frais de gestion d'un montant de CHF 50.00 seront facturés. En cas d'annulation annoncée par écrit au moins un mois à l'avance de la date réservée, aucun frais d'annulation sera demandé.

Responsabilités

La personne mentionnée sur le formulaire sera la personne de contact ainsi que la personne responsable des lieux durant la période de location. La personne responsable doit être majeure. Elle s'occupera, entre autres, de récupérer et remettre le badge à l'endroit et à l'horaire indiqués, de remplir les formulaires d'arrivée ainsi que les inventaires d'entrée et de sortie des locaux loués.

Prise et remise des locaux

La prise et la remise des locaux, des installations, du mobilier et du matériel se déroulera au lieu de la location ou à la réception du CIS Marin. Seul le club peut décider du lieu de remise. Un digicode numéroté peut servir de dépôt pour récupérer et déposer le badge d'accès au début et à la fin de la location convenue. Les divers documents concernant l'entrée et la sortie, notamment les inventaires, se trouveront à l'intérieur des locaux et devront être dûment remplis et signés par la personne responsable mentionnée sur le formulaire de réservation avant de quitter les lieux. Tout manquement doit être signalé le plus vite possible auprès du club.

Après visite et contrôle du responsable du club, la caution sera remboursée si tout est en ordre. Dans le cas contraire, la caution sera retenue à la hauteur des dommages. Pour tous conflits, le comité du Tennis Club sera juge.

Restrictions

Les locaux, les installations, le mobilier et le matériel sont traités avec soin. Clous, vis, punaises, agrafes et colle sont interdits. **Il est interdit d'utiliser la cheminée**, de camper aux alentours du club-house et d'y dormir. Les locaux sont « non-fumeur ». Le stationnement de véhicules s'effectue sur les parkings publics de la zone touristique 3 (voir plan annexé) de la Commune de Latena. Le parking du CIS sont exclusivement réservés aux clients du CIS. **Les vestiaires et les toilettes du club-house se situant au rez-de-chaussée, sous la salle principale doivent rester accessibles pour les membres du Tennis Club.**

Nettoyages

Les locaux, les installations, le mobilier et le matériel doivent être rendus propres comme indiqué dans les règlements et guides de bonnes pratiques à disposition. Les tables et les chaises seront nettoyées et rangées. Le lave-vaisselle, les réfrigérateurs et le congélateur seront vidés et propres. Les sols de tous les locaux seront balayés, aspirés et récurés. Les vitres seront propres. Tous les déchets seront ramassés et évacués par le locataire. Le club met à disposition linges de cuisine, éponges, pattes, papier ménage, pastilles pour lave-vaisselle, produit vaisselle, savon et papiers-toilette. Le matériel de nettoyage est disponible sur place (aspirateur, balai, ramassoir, serpillère, produits, etc.).

Dommages

Le locataire annonce immédiatement des éventuels dégâts, par écrit, au secrétariat du club à l'adresse électronique suivante : info@tcmarin.ch. Le locataire assume les frais de réparation ou de la remise en état qui seront exécutés par la personne en charge du Tennis Club et/ou une entreprise spécialisée externe. Les frais liés au matériel manquant ou cassé seront retenus par le dépôt de la caution prévu à cet effet. Le club se montrera compréhensif en cas de verres cassés ou autres dégâts mineurs, merci pour votre bonne foi.

Visites

Le locataire a la possibilité de visiter le club-house avant la location, sous réserve de convenir d'une date et d'un horaire avec la personne responsable des locations.



En rouge, le club-house, dont l'entrée se fait côté forêt

En noir, le parking communal le plus proche du club-house, avec passage sous le club-house

En bleu, les autres parkings communaux conseillés

En jaune, le parking réservé pour la clientèle du CIS Marin